MG/MCL Le 17 Mai 2004

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 Mai 2004

==_=_=_=_=

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le 13 Mai à 19 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 Mai 2004, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers

Etaient présents:

Adjoints au Maire : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Melle MATHIS, MM. HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR.

Conseillers Municipaux: Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, M. GARNIER, Mmes SANDT, BUISSON, AHMED, M. ROZENBERG, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. AUGY, DIB, RUER, Mme KARMAN, M. AMOR, Mme GIULIANOTTI.

<u>Excusés</u> :	Représentés par :	<u>Excusés</u> :	Représentés par
M. RALITE	M. BEAUDET	Mme GONZALEZ-	:
M. ROS	Melle MATHIS	FRETUN	Mme LATOUR
Mme PEJOUX	Mme MOUALED	Mme EYRAUD	M. SALVATOR
M. BERTRAND	M. AUGY	Mme CAMPANA	Mme DELALAIN

Procurations pour une partie de la séance :

Mme BUISSON ayant donné procuration à M. MAREST à partir de la question n° 85 Melle NARRITSENS ayant donné procuration à M. ROZENBERG à partir de la question n° 90.

Absents: M. LECLUZE - Mme KELEBE - M. PETROVIC - Mme BACHELET.

Excusé: M. REGAZZI.

<u>Secrétaires de séance</u> : Melle NARRITSENS des questions n° 71 à 89 et M. ROZENBERG des questions n° 90 à 107.

Question n° 71

Lecture et approbation du Procès Verbal de la séance du 31 Mars 2004.

Approuve le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2004 après avoir apporté les rectifications suivantes :

- Question n° 59 du 31 Mars 2004 : Mme GIULIANOTTI a voté CONTRE la subvention au Théâtre Equestre ZINGARO et s'est ABSTENUE pour toutes les autres subventions sauf ACCORD pour le SIRESCO, le CCAS, le Cimetière, la Caisse des Ecoles et le Conservatoire National de Région.
- Question n° 86 du 31 Mars 2004 : Mme MOUALED a voté POUR l'ensemble des conventions du secteur culturel mais CONTRE uniquement celle concernant le Théâtre Equestre ZINGARO.

Mme PEJOUX ayant donné procuration à Mme MOUALED, il est indiqué que Mme PEJOUX vote POUR la convention avec le théâtre ZINGARO conformément à son vote du 31 Mars 2004.

Question n° 72

<u>Création d'une école Maternelle de 10 classes rue des Cités et déplacement d'un centre de loisirs.</u>

<u>Approbation du bilan global prévisionnel du programme et du plan de financement. Demandes de subvention et de permis de construire.</u>

APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet estimé à 5 808 000 €TTC et le plan de financement.

AUTORISE le Maire à affecter à cette opération la subvention de 61 000 €mise à disposition par l'Etat au titre de la réserve parlementaire et à solliciter par ailleurs toute subvention susceptible de financer ce type d'équipement.

AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 73

<u>Création d'une classe et d'un dortoir à l'école maternelle Jacques Prévert. Demande de permis de construire.</u>

Autorise le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération citée en objet.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 74

<u>Création de 2 classes et un dortoir à l'école Gérard Philipe. Approbation du bilan global prévisionnel du projet de marché. Demande de permis de construire</u>

APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 300 000 €TTC.

APPROUVE la procédure d'Appel d'Offres en vue de la passation d'un marché de travaux.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres le Maire sera autorisé à signer le marché subséquent.

AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et l'U.M.P. s'étant abstenus.

Question n° 75

<u>Création de 3 classes dans les écoles Marc Bloch et Robert Doisneau. Approbation du bilan global prévisionnel et du projet de marché. Déclaration des travaux.</u>

APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 260 000 €TTC.

APPROUVE la procédure d'Appel d'Offres en vue de la passation d'un marché de travaux.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres le Maire sera autorisé à signer le marché subséquent.

AUTORISE le Maire à signer et déposer les déclarations de travaux inhérentes à l'opération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 76

Mise en conformité des Offices de Restauration scolaire. Approbation du bilan prévisionnel.

RAPPORTE l'article 1 de la délibération n° 9 du 5 février 2004

APPROUVE le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet estimé à 1 032 000 €TTC.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 77

Foyer bouliste Casanova. Création de locaux. Demande de permis de construire.

Autorise le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire à titre précaire inhérente à l'opération citée en objet.

Question n° 78

Ecole Jules Guesde. Remplacement de menuiseries extérieures. Approbation du bilan global prévisionnel.

Approuve le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 56 000 €TTC.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 79

<u>Stade Auguste Delaune. Réfection des vestiaires, sanitaires sous tribunes. Approbation du bilan global prévisionnel, du plan de financement du projet de marché et de sa procédure de passation ; demandes de subventions.</u>

APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 157 500 €TTC et le plan de financement.

APPROUVE le choix d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché de travaux.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres le Maire sera autorisé à signer les marchés subséquents.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région, du Département et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 80

<u>Acquisition de mobilier pour l'année 2004. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation.</u>

APPROUVE le choix d'une procédure adaptée en vue de la passation pour l'année 2004 d'un marché à bons de commande relatif à l'opération citée en objet et comportant les lots et les seuils suivants :

MINI MAXI

Lot 1 : mobilier scolaire 20 000 €TTC 50 000 €TTC Lot 2 : mobilier de restauration scolaire 25 000 €TTC 100 000 €TTC

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 81

<u>Marché de fourniture de pièces de rechange, réparations et travaux sur les véhicules poids lourds et de transport en commun (années 2002 à 2004). Lot n° 1 : fourniture de pièces de rechange. Avenant n° 1 de transfert.</u>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 transférant le marché relatif aux prestations citées en objet de la société France Véhicules Industriels SA à la société Renault Trucks Paris Nord.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 82

Aménagement de la salle polyvalente de quartier Alexandre Dumas. Avenant n° 1 au lot 2 "Menuiseries intérieures".

AUTORISE, Monsieur le Maire a signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la Société S.E.E. D.S.M. pour la prestation citée en objet.

Cet avenant sanctionne une plus value de 2 978,04 €T.T.C. portant le montant du marché de 14 457,25 €TTC à 17 435,29 €TTC

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupes « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 83

<u>Demande de subventions régionales de fonctionnement. Adoption des projets des associations A.B.C. et Indans'Cité. Reversement de la subvention régionale à ces deux associations.</u>

ADOPTE les projets et plans de financement des deux actions présentées par les Associations ABC et Indans'cité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement de 22.867 €(vingt deux mille huit cent soixante sept euros) auprès du Conseil Régional.

La subvention obtenue sera reversée aux deux associations bénéficiaires :

- ABC : 15.245 €(quinze mille deux cent quarante cinq euros)
- Indans'cité : 7.622 €(sept mille six cent vingt deux euros)

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 84

Portage de repas au domicile des personnes âgées et/ou handicapés. Adoption du barème et du tarif de livraison des repas à domicile.

Question reportée à la séance du 24 Juin 2004.

Question n° 85

Convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs salariés et la Ville portant sur la fonction d'évaluation et d'organisation du plan d'actions personnalisé confié au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique.

Autorise le Maire à signer la convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés qui prendra effet à compter de la date de la signature et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 86

Rectification des montants indiqués dans la délibération n° 36 du 31 Mars 2004 autorisant le Maire à signer des conventions avec le Théâtre Equestre ZINGARO et le Festival de Films "Pour éveiller les regards".

rectifie les montants pour les deux structures suivantes :

- le Théâtre Equestre Zingaro : montant de la subvention 55 034 €au lieu de 57 931 €
- le Festival de Films «Pour éveiller les regards»: montant de la subvention 28 965 €au lieu de 28 966 €

Les autres dispositions de la délibération du 31 mars 2004 restent inchangées.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus, Mme MOUALED et les membres du groupe « Faire mieux à gauche » ayant voté contre la subvention ZINGARO uniquement, M. GARNIER s'étant abstenu pour la subvention ZINGARO uniquement, les membres du groupe « U.M.P. », Mme PEJOUX, représentée par Mme MOUALED ayant voté POUR.

Question n° 87

Avenant n° 4 à la convention du 7 Mars 1983 relative au fonctionnement du (S.S.I.D.P.A.) Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées conclue entre la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île de France (CRAMIF) et la Mairie d'Aubervilliers.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 4 à la convention du 7 Mars 1983.

Question n° 88

Convention concernant la participation de partenaires extérieurs à l'utilisation de l'appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique installé dans les locaux du centre hospitalier de Saint-Denis dans le cadre du "G.I.E." I.R.M. de Saint-Denis.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative à la participation de partenaires extérieurs à l'utilisation de l'appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique installé dans les locaux du Centre Hospitalier de Saint-Denis.

Question n° 89

Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Indans'Cité pour l'année 2004.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Ville et Indans'Cité.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Ouestion n° 90

Transfert de la compétence Aménagement à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Approuve le transfert de la compétence Aménagement à la communauté d'agglomération Plaine Commune à compter du 1^{er} juin 2004.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers", M. HAFIDI, Melle AHMED et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, et les membres des groupes "Faire mieux à gauche" et M. DIB ayant voté contre.

Question n° 91

<u>Convention avec Plaine Commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.</u>

Question retirée de l'ordre du jour.

Question n° 92

<u>Transfert de la compétence Habitat à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.</u>

Approuve le transfert de la compétence Habitat à la communauté d'agglomération Plaine Commune à compter du 1^{er} juin 2004.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Faire mieux à gauche" et M. DIB ayant voté contre, et les membres des groupes "Union pour un nouvel Aubervilliers", "les verts", M. HAFIDI, Mme AHMED et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 93

<u>Projet de convention de servitude de cour commune entre la ville d'Aubervilliers et la société Bouygues</u> <u>Immobilier sur une partie de l'îlot 62, rue Heurtault – 19, rue Edgar Quinet – 3 à 5, rue Schaeffer à</u> <u>Aubervilliers, référence cadastrale : J 103.</u>

Décide de signer la convention de servitude de cour commune entre la Ville d' Aubervilliers et la société Bouygues Immobilier sur la parcelle J n° 103 appartenant à la Ville et faisant partie de l'îlot 62 rue Heurtault-19 rue Edgar Quinet-3 à 5 rue Schaeffer à Aubervilliers pour une durée expirant le 31 mars 2006.

Dit que ce droit de servitude est consenti à titre gratuit par la Ville d'Aubervilliers au profit de la société Bouygues Immobilier.

Question n° 94

51, rue Sadi Carnot : Acquisition du lot n° 74, cadastré U n° 50, appartenant à M. et Mme BELAIR.

Décide d'acquérir le lot N° 74 sis 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, appartenant à Monsieur et Madame BELAIR.

L'acquisition sera effectuée au prix de 11.400 €uros.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 95

51, rue Sadi Carnot : Projet d'acquisition des lots n° 36 et 41, cadastrés U n° 50 appartenant à M. HAMIDOUCHE.

Décide d'acquérir les lots N° 36 et 41 sis 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, appartenant à Monsieur HAMIDOUCHE.

L'acquisition sera effectuée au prix de 40.740 €uros, libre de toute occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 96

18, rue des Noyers : Projet d'acquisition du lot 7, bâtiment A appartenant à la succession non réclamée de M. FORQUIN Bernard.

Décide d'acquérir le lot 7, bâtiment A, géré par la DNID en sa qualité d'administrateur provisoire de la succession non réclamée de Monsieur FORQUIN Bernard,

Le prix d'acquisition est fixé, par la DNID, à 8854 €uros, valeur vénale.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 97

20, rue du Port : Projet de cession des lots 5 et 11 au profit de M. IMSIROVIC.

Décide de céder à Monsieur IMSIROVIC les lots N° 5 et 11 sis 20 rue du Port, cadastrés H N° 171.

Le prix de cession est fixé à 25.000 €uros, libre de toute occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

A la majorité des membres u Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et Mme GIULIANOTTI ayant voté contre.

Question n° 98

<u>Transfert des compétences "insertion, aménagement, habitat" de la ville d'Aubervilliers à la communauté d'agglomération "Plaine Commune" suite au transfert des compétences : suppression des postes du tableau des effectifs à la commune d'Aubervilliers.</u>

Suite au transfert des compétences Insertion, Aménagement et Habitat de la Ville d'Aubervilliers à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune à compter du 1^{er} Juin 2004, les postes affectés au tableau des effectifs à l'exercice de la compétence, sont supprimés du tableau des effectifs de la Ville, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un nouvel Aubervilliers", "les Verts", M. HAFIDI et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, et les membres des groupes "Faire mieux à gauche" et "Rassemblement pour la France" ayant voté contre.

Question n° 99

<u>Personnel Communal : Service des sports : création de 6 postes de saisonniers pour la période du 1º au</u> 31 Juillet 2004.

Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers rencontrés au service des Sports,

- 6 Agents non titulaires pour la période allant du 1^{er} au 31 Juillet 2004 pour exercer les missions suivantes :
 - → Educateurs sportifs.

Dit que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondants aux diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois suivant :

Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Dit que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base de l'échelonnement indiciaire du grade d'éducateur de 2^{ème} Classe, à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emplois de référence.

Autorise en conséquence le Maire à prendre les arrêtés de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 100

<u>Personnel Communal : Centre Municipal de Santé : approbation d'un contrat passé à compter du 15 Mai 2004 avec Mme BENSHIMON Valérie, engagée en qualité de médecin généraliste au centre municipal de santé.</u>

AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de :

- Médecin généraliste.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 73,63€les 2 heures.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers s'étant abstenus.

Question n°101

Transfert de la compétence "insertion et emploi" à la communauté d'agglomération "Plaine Commune".

Approuve le transfert de la compétence "Insertion et Emploi" à la Communauté d'Agglomération "Plaine Commune" à compter du 1^{er} Juin 2004.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Faire mieux à gauche" et M. DIB ayant voté contre, et le Groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers et Mme GIUALIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 102

<u>Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'association Amicale des animateurs, pour l'année 2004.</u>

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'Amicale des Animateurs.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 103

Mise à disposition d'un emprunt à la Caisse des Ecoles.

Est approuvé la mise à disposition d'une partie de l'emprunt contracté par la Ville auprès du Crédit Agricole d'Île de France par décision n° 64 du 22 avril 2004, à la Caisse des Ecoles d'un montant de 316 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Taux fixe : 4,09% - Durée : 15 ans

- Périodicité : annuelle

- Amortissement : échéances constantes

Base: exact / exact

L'annuité de cet emprunt sera constatée au débit du compte 27636 du budget de la Ville. Elle fera l'objet d'un remboursement annuel de la Caisse des Ecoles constaté au crédit des comptes 27636 (amortissement du capital) et 762 (intérêts) du budget de la Ville sur la base du tableau d'amortissement annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des Groupes "Union pour un nouvel Aubervilliers" et M. DIB s'étant abstenus.

Question n° 104

Organisation du marché des Quatre Chemins / Jours d'ouverture.

Approuve les termes de l'avenant n° 6 au traité d'affermage dont l'article 5, premier alinéa est désormais rédigé ainsi : « Le marché se tiendra les mercredis, jeudis, samedis et dimanches de 9 h 00 à 17 h 00 », le reste de l'article étant inchangé.

Question n°105

Ouverture de la crèche Marguerite Le Maut du 16 au 27 Août 2004.

Approuve la mise en place de ce service d'accueil des jeunes enfants du 16 au 27 août 2004 et ses modalités de financement.

Question n°106

Déclaration d'urgence pour la question n° 107

Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question N°107 : Versement d'une subvention complémentaire de 10 000 €à l'A.S.J.A.

Question n° 107

Versement d'un complément de subvention à l'A.S.J.A.

Verse un complément de 10 000 euros,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

INFORMATION sur la pose d'une plaque commémorative au nom de NURGÛL GÛNDAG

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h 35.